

ATTENTION



A partir de cette rentrée 2017, vous devez demander une bourse de collègue en ligne, pour cela il vous faut :

- ▶ Votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015
- ▶ Une adresse de messagerie électronique
- ▶ L'identifiant et le mot de passe de connexion aux télé services de l'Education Nationale

Nous vous conseillons de faire votre demande bourse le plus tôt possible et **au plus tard le 22 septembre 2017**.

PS : dans le cas de dépôt de demande de bourse, fournir obligatoirement un RIB au secrétariat du collègue

Vous vous connecterez grâce aux explications suivantes :

 [2017_bourse_college_flyer_a5_personnalisable-1_final](#) (PDF de 1.8 Mo)

Vous trouverez un tutoriel explicatif en cliquant sur l'adresse suivante :

<http://dai.ly/x5spbnw>